

22 JUN 2020

COMMUNIQUÉ

L'Ambassade de la République du Cameroun en République Fédérative du Brésil (Brasilia) informe le public de la reprise des diligences relatives à la délivrance des visas d'entrée au Cameroun, ainsi qu'à certains dossiers à caractère consulaire, suspendus en date du 23 Mars 2020, du fait de la fermeture des frontières camerounaises.

A cet effet, et à compter du 23 Juin 2020 :

- la présentation du test négatif au covid-19 (datant de trois jours au plus) effectué auprès d'une structure sanitaire agréée, fait désormais partie des pièces exigibles pour toute demande de visa d'entrée au Cameroun. L'Ambassade se réserve le droit de procéder à certaines vérifications quant à la crédibilité dudit test ;
- les visas délivrés par l'Ambassade et ayant expiré durant la période de fermeture des frontières, seront reconduits sans frais pour la même période, à la demande des intéressés ;
- les dossiers relatifs à la demande de visa ainsi que tout autre dossier à caractère consulaire, devront désormais être acheminés par voie postale ou à l'adresse email de l'Ambassade ci-dessous. Cette mesure ne s'applique pas aux dossiers de demande d'établissement de passeports, pour lesquels la présence physique est une condition impérative à la prise des paramètres personnels du demandeur, mais qui se feront systématiquement sur RDV et dans le strict respect des mesures barrières édictées par les autorités sanitaires.

Email: embcameroun@embcameroun.org.br

B.P. : SHIS QI 15 CONJUNTO 14 CASA 17 LAGO SUL
CEP 71635-340 ,BRASILIA D.F.

Copie :

- MINREX
- SITE WEB



L'AMBASSADEUR
THE AMBASSADOR

Martin A. MBENG